



Exercice clos le 31 décembre

2015

---

**RAPPORT SPECIAL**  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**SA NEXTEDIA**

16 rue du Dôme  
92 100 BOULOGNE BILLANCOURT

## SA NEXTEDIA

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### SIÈGE SOCIAL : NIORT

53 rue des Marais  
CS 18421  
79024 NIORT Cedex 9  
Tél. : 05 49 32 49 01  
Fax : 05 49 32 49 17

#### FONTENAY-LE-COMTE

38 rue de la Capitale du Bas Poitou  
BP 20173  
85203 FONTENAY-LE-COMTE Cedex  
Tél. : 02 51 69 06 10  
Fax : 02 51 69 96 07

#### FUTUROSCOPE

Téléport 1 - @ 7 bis  
Avenue de Galilée, BP 10115  
86961 FUTUROSCOPE Cedex  
Tél. : 05 49 49 49 10  
Fax : 05 49 49 01 54

#### LA ROCHE-SUR-YON

52 rue Jacques-Yves Cousteau  
Bâtiment A, BP 409  
85010 LA ROCHE-SUR-YON  
Tél. : 02 51 62 22 01  
Fax : 02 51 62 20 43

#### PARIS

69 rue La Boétie  
75008 PARIS  
Tél. : 01 58 36 09 45  
Fax : 01 58 36 09 46



## I - CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

### *Contrat avec la société MALENA*

*Date d'autorisation du Conseil d'Administration : 10 décembre 2015*

- Personne concernée : Monsieur Marc NEGRONI, Directeur Général de Nextedia
- Nature et objet :

La société MALENA exerce une activité de conseil en stratégie de croissance externe, d'identification et d'analyse de cibles potentielles à acquérir. L'intérêt pour Nextedia est donc de faire appel à la société MALENA afin d'identifier les cibles d'acquisition.

- Modalités :

Aucun honoraire n'a été facturé à Nextedia au titre de l'année 2015.

## **II - CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### ***2.1. - Contrat avec la société ARELIO***

- Personne concernée : Monsieur François THEAUDIN, Directeur Général Délégué de Nextedia
- Nature et objet :

La société ARELIO exerce une activité de prestations en direction financière. Votre société a donc envisagé de faire appel à ARELIO afin d'assurer la direction financière de Nextedia.

- Modalités :

Le montant des honoraires facturés à Nextedia au titre de ce contrat s'est élevé à 120.000 € HT.

### ***2.2. - Contrat avec la société RPJ INVESTMENT & CONSULTING***

- Personne concernée : Monsieur François THEAUDIN, Directeur Général Délégué de Nextedia
- Nature et objet :

La société RPJ INVESTMENT & CONSULTING exerce une activité de conseil en restructuration et organisation. Votre société a donc envisagé de faire appel à RPJ INVESTMENT & CONSULTING afin d'assurer la restructuration et la mise en place de la nouvelle organisation de Nextedia.

- Modalités :

Le montant des honoraires facturés à Nextedia au titre de ce contrat s'est élevé à 50.000 € HT.

### 2.3. - Contrat de mandat avec la société NETWORK ASIA VENTURES

- Personne concernée : Monsieur Pascal CHEVALIER, Président de Nextedia

- Nature et objet :

Contrat de mandat avec la société NETWORK ASIA VENTURES pour une activité de conseil.

- Modalités :

La société NETWORK ASIA VENTURES exerce une activité de conseil en opérations financières, levée de fonds et recherche d'opération de croissance externe. La société a donc envisagé de faire appel à NETWORK ASIA VENTURES comme Conseil pour l'assister dans ce cadre.

Le montant des honoraires facturés à la société au titre de ce mandat s'est élevé à 150.000 € HT.

En application de la loi, nous vous signalons que le Conseil d'Administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L. 225-40 du Code de commerce.

Niort, le 27 avril 2016

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES  
GROUPE Y Audit



**Thierry DROUIN**